



Service de police  
Direction

Le 18 avril 2024

Message aux parents

**Objet : Conseils de prévention | Parcs de l'agglomération de Québec**

Madame,  
Monsieur,

Avec l'arrivée du beau temps, de nombreux jeunes en profiteront pour fréquenter les différents parcs de l'agglomération de Québec. Le SPVQ souhaite vous rappeler que les parcs sont un espace de rassemblement pour l'ensemble des citoyens et que nous désirons que tous et chacun puisse en profiter avec tranquillité et sécurité. Nous tenons à vous mentionner que diverses réglementations sont en vigueur et doivent être respectées afin d'éviter toutes incivilités.

Les incivilités les plus fréquentes sont les suivantes :

- Bruit excessif et désordre
- Présence dans les parcs après l'heure de fermeture à 23 h
- Consommation d'alcool et état d'ivresse

Le SPVQ tient à vous rappeler que ces infractions contreviennent au *Règlement sur la paix et le bon ordre* de l'agglomération de Québec et qu'elles sont passibles d'amendes.

Dans le passé, certaines infractions criminelles ont également été commises telles que des voies de fait, de la consommation de stupéfiants et des méfaits, pour ne nommer que celles-ci.

Dans le but d'encadrer les activités des jeunes et ainsi maintenir la paix et le bon ordre, les patrouilleurs et les policiers à vélo seront présents sur le terrain afin de faire respecter les diverses lois et règlements.

Le SPVQ vous invite donc à discuter avec votre jeune de son comportement dans les parcs afin de s'assurer que ces endroits soient paisibles et sécuritaires et profiter pleinement des parcs pour la saison estivale 2024.

Merci de votre collaboration

Votre Service de police